

# Certificat de rédaction professionnelle

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

## Sommaire et particularités










NUMÉRO 1-186-5-2

CYCLE 1<sup>er</sup> cycle

TITRE OFFICIEL Certificat de rédaction professionnelle

TYPE Certificat

CRÉDITS 30 crédits

-  Admission à l'automne, l'hiver et l'été
-  Capacité d'accueil non limitée
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal
-  Stages facultatifs
-  Afin de mieux répondre aux besoins des étudiants en situation d'emploi, les cours du programme sont surtout offerts le soir.
-  Des cours du programme peuvent être offerts le samedi et le dimanche.
-  Le Certificat offre un cours à distance identifié par la lettre «D» dans la structure du programme. L'étudiant doit choisir entre le cours donné en salle et le cours à distance.

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Robert Maltais 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
red-responsable@fep.umontreal.ca

TGDE FEP Rédaction 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
red-tgde@fep.umontreal.ca

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission FEP 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
info@fep.umontreal.ca

## Présentation

**Ce programme vise le perfectionnement des compétences permettant à l'étudiant de rédiger divers types de textes de façon logique et cohérente, et dans une langue juste, claire et vivante.**

Il permet la maîtrise des normes linguistiques rédactionnelles appropriées à diverses situations de communication et de révision de textes, et présente les outils de référence et de documentation essentiels à la pratique du métier.

L'étudiant apprendra à produire des textes en fonction des théories et des pratiques actuelles de la communication écrite et enrichira ses connaissances du lexique, de la stylistique et de la structuration de textes.

## Objectifs

Le certificat de rédaction professionnelle vise à donner à l'étudiant des outils rédactionnels qui lui permettront de rédiger divers types de textes de façon logique et cohérente, dans une langue claire, vivante et de niveau approprié. L'étudiant apprendra à produire des textes en fonction des théories et des pratiques actuelles de la communication écrite, et développera ses connaissances du lexique, de la stylistique et de la structuration de textes. Globalement, le programme vise à assurer à l'étudiant un complément fonctionnel à une formation générale ou spécialisée, et à développer chez lui la qualité et la polyvalence rédactionnelles exigées dans le monde du travail actuel.

## Forces

- Un certificat de rédaction professionnelle peut mener à l'agrément par la Société québécoise de rédaction professionnelle (SQRP).
- Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un stage en révision linguistique.

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit:

### Base DEC:

être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation scolaire équivalente au DEC.

### Base universitaire:

Avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire dans un programme (mineure, majeure, certificat, baccalauréat) au moment de l'entrée au programme.

- Si le candidat ne répond pas à la base d'admissibilité décrite ci-dessus, la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme d'Accès-FEP. La réussite de ce programme est une condition préalable à une admission au certificat, jumelée à une expérience pertinente de travail rémunéré ou bénévole, attestations requises.

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum 785/990 au TFI ou C1 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF (voir la liste détaillée des tests et diplômes acceptés) au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

## Remarques

- Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Automne

- **Automne 2021:** Du 15 août 2020 au 1<sup>er</sup> juin 2021

### Hiver

- **Hiver 2021:** Du 15 août 2020 au 18 novembre 2020

### Été

- **Été 2021:** Du 1<sup>er</sup> novembre 2020 au 1<sup>er</sup> avril 2021

## Structure du programme (1-186-5-2)

Version 00 (A14)

Le certificat comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, de 15 à 18 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Les cours obligatoires doivent être suivis avant les cours à option du bloc 70 C et le cours FRA 1300G du bloc 70 D. Si l'étudiant se trouve dans l'impossibilité de suivre les cours dans cet ordre, il doit faire approuver son choix de cours par la responsable du Certificat.

**Bloc 70A**

Obligatoire - 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
FRA 2952G	Techniques d'écriture	3.0	LNG 1061G	De la grammaire au style	3.0S
FRA 2953G	Structuration de textes	3.0S	LNG 1062G	Le lexique : particularités, difficultés	3.0S

**Bloc 70B Activité d'intégration des connaissances**

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
RED 3000	Atelier de rédaction professionnelle	3.0J S
RED 3001	Stage en révision linguistique	3.0

**Bloc 70C Rédaction spécialisée**

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
RED 2000	Rédaction administrative	3.0	RED 2040	Rédaction pour Internet	3.0S
RED 2010	Rédaction et communications publiques	3.0S	RED 2101	Le texte de création	3.0S
RED 2010D	Rédaction et communications publiques	3.0	RED 2201	Écriture et médias	3.0S
RED 2020	Langue et rédaction publicitaire	3.0	RED 2301	La vulgarisation	3.0

**Bloc 70D Documentation, langue et outils informatiques**

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
FRA 1300G	Révision de textes	3.0S
IFT 1986	Traitement informatique des textes	3.0J S
LNG 3510G	Grammaire supérieure normative	3.0S

**Bloc 70E Formation complémentaire**

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
FRA 1021	Littérature et histoire de la langue	3.0J	FRA 2142	Littérature africaine	3.0S
FRA 2131	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles	3.0	LNG 1505G	Introduction aux sciences du langage	3.0
FRA 2141	Littérature maghrébine	3.0			

**Bloc 70Z**

Choix - Maximum 3 crédits.

À choisir parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat. Restriction : sont exclus des cours au choix possibles tous les cours considérés d'ordre propédeutique.

## Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Communication appliquée	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-226-5-1	Soir
Journalisme	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-405-5-0	Soir
Traduction 1	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-185-5-0	Soir

## Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### **Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

### **Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Les cours obligatoires doivent être suivis avant les cours à option du bloc 70 C et le cours FRA1300G du bloc 70 D. Si l'étudiant se trouve dans l'impossibilité de suivre les cours dans cet ordre, il doit faire approuver son choix de cours par le responsable du certificat.

### **Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

### **Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### **Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

### **Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### **Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au certificat en rédaction professionnelle. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.